

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SUIVI DU LOUP

Réunion du 08 février 2022

COMPTE-RENDU

Le comité de suivi réuni en visioconférence est présidé par Monsieur Serge CASTEL, Préfet du Cantal.

Monsieur le Préfet ouvre la séance en notant que c'est le deuxième comité loup qu'il préside. Il note que les mesures de protection ont bien fonctionné vu les résultats sur le terrain. Il faut maintenir ces mesures de protection même si nous ne sommes pas en pression sur le département. Il souhaite remercier le Préfet CELET pour avoir permis de mobiliser les lieutenants de louveterie sur des tirs de défense simple. Il précise qu'il a apprécié la réunion de présentation du dispositif des mesures de suivi du loup pour permettre d'élargir le réseau départemental de suivi du loup. De plus, la brigade loup de l'OFB interviendra au printemps pour former les lieutenants de louveterie du département à la mise en œuvre des tirs de défense renforcée et améliorer encore les moyens de protection.

Monsieur le Préfet laisse la parole à Monsieur le Préfet CELET qui explique que la situation du Cantal n'est pas brûlante mais nécessite une vigilance de chacun. Le niveau régional est à l'écoute des problématiques dans les départements et se doit d'apporter les réponses aux questionnements en local.

I – Bilan national du plan national d'action 2021

Monsieur Mathieu METRAL (DRAAF AuRA) présente les 2 points qui suivent (voir diaporama) :

- L'aide à la protection des troupeaux : bilan provisoire 2021 et les orientations pour 2023-2027.
- Les chiens de protection des troupeaux : vue d'ensemble des actions en cours.

Madame Léa SCERRI (DREAL AuRA) présente (voir diaporama) :

- Les statistiques nationales sur la prédation.
- Les actualités nationales (dématérialisation du constat des dommages, amélioration de la procédure d'indemnisation.
- Les interventions sur la population de loups.

Monsieur le Préfet remercie les intervenants pour les présentations riches en information et demande aux participants s'ils ont des questions ou des remarques. Aucune demande n'est formulée.

Monsieur Franck LASSERRE (OFB) introduit les éléments principaux du suivi de la population de loups au niveau national (voir diaporama).

II – Bilan du PNA dans le Cantal

Monsieur Franck LASSERRE (OFB) présente les données du suivi de la population des loups dans le Cantal (voir diaporama).

Des questions sont formulées :

- Madame MONIER (Coordination rurale du Cantal) se demande pourquoi on ne parle que de loups mâles et jamais de femelles. Franck LASSERRE (OFB) explique que les mâles quittent leurs zones de naissance pour

prospector d'autres secteurs. Dans cette phase de dispersion les mâles partent seuls. Sur le front de colonisation, nous n'observons que des sujets mâles.

Madame MONIER (coordination rurale du Cantal) souhaite savoir l'intervalle de temps qu'il faut pour qu'une femelle arrive. Franck LASERRE répond que nous ne pouvons pas prédire cette durée mais qu'il est constaté que la reproduction est un phénomène très marginal en dehors de l'arc alpin.

Monsieur BEC (France Nature Environnement) félicite le travail réalisé par les services de l'État et par les éleveurs pour la mise en œuvre des mesures de protection qui a permis de diminuer les constats de dommage. Il note que dans tous les départements, malgré l'augmentation de la population de loup, les mesures de protection permettent de limiter les constats de dommage et note également l'importance du suivi génétique pour estimer la population des loups. Il souhaite connaître la part de la génétique qui ne relèverait pas des constats de dommage.

Franck LASSERRE (OFB) explique que les prélèvements génétiques sur constat de dommage sont très minoritaires. L'essentiel des prélèvements génétiques est effectué par les membres du réseau loup essentiellement sur excréments et urines.

Suite à cette réponse, Monsieur BEC note que l'intérêt du réseau est donc très important dans le cadre du recensement d'informations et de données de terrain.

Monsieur Patrick LALO (DDT) présente les évolutions des constats de dommage et des indemnités. Il fait un point sur la mise en œuvre des mesures de protection en 2021 ainsi que sur les autorisations de tirs de défense simple (voir diaporama).

Pour 2022, Monsieur Patrick LALO (DDT) indique que l'arrêté délimitant les zones OPEDER 2022 a été signé début janvier. Les éleveurs peuvent déposer leur dossier de demande de financement. Il indique également qu'une formation à la mise en œuvre des tirs de défense renforcée, par la brigade loup de l'OFB, est programmée le 7 avril 2022 pour les lieutenants de louveterie et une formation des chasseurs du secteur de la Pinatelle à la mise en œuvre des tirs de défense est prévue le 29 mars 2022.

Une communication concernant les chiens de protection des troupeaux sera effectuée ce printemps à destination des maires et des structures touristiques.

III – Échanges

Après ces présentations des données 2021 et des perspectives 2022, Monsieur le Préfet donne la parole aux membres du comité de suivi.

Monsieur BEC (France Nature Environnement) note que les mesures de protection fonctionnent car les constats de dommage diminuent alors que la population de loups estimée est constante. La cohabitation avec le loup va perdurer. Même dans les départements où la population de loups augmente, les constats de dommage diminuent lorsque les mesures de protection sont bien mises en place.

Madame MONIER (coordination rurale du Cantal) souhaite savoir si la DDT dispose de données de la MSA au niveau des exploitations bovines, notamment en termes d'accidents de travail depuis qu'il y a le loup.

Monsieur CHARRIERE (DDT) indique que la DDT ne dispose pas de ce type de données.

Monsieur BEC (France Nature Environnement) note que la question de Madame MONIER (coordination rurale du Cantal) est un sujet important pour pouvoir anticiper d'autres problèmes notamment pour les éleveurs de bovins qui peuvent également être impactés. Une sensibilité plus importante des bovins à la peur peut se reporter sur les personnes qui fréquentent les troupeaux (éleveurs, vétérinaires...) confrontés au stress. La présence de loups peut mettre en tension les troupeaux et peut se reporter sur les éleveurs ;

Monsieur le Préfet CELET explique que sur l'ensemble des dommages au niveau national, seuls 2 % concernent les bovins donc c'est très minoritaire. Les faits d'attaques sur bovins sont limités à deux territoires très précis : l'Isère et la Savoie où il y a une forte augmentation des dommages sur bovins. C'est en effet à considérer, mais limiter à ces deux territoires.

Monsieur FEVRIER (Association des maires du Cantal) note que les maires doivent rester attentifs aux éventuels incidents et signalements liés aux chiens de protection dans un département agricole et touristique comme le notre. La communication est très importante. Il souhaite que les éleveurs soient encouragés à faire caractériser leurs chiens afin que la filière « chiens de protection » prenne tout son sens et qu'elle soit efficace.

Madame MONIER (coordination rurale du Cantal) souhaite qu'une communication soit faite à destination des éleveurs du département afin qu'ils sachent dans quel zonage se trouve leur exploitation et les caractéristiques de ce zonage afin qu'ils puissent anticiper.

Monsieur le Préfet indique que toutes les informations concernant le dossier Loup dans le département du cantal, sont disponibles sur le site internet des services de l'État.

Monsieur le Préfet CELET rappelle que le risque sur bovins est quasi nul dans le Cantal. De plus, les bovins et les équidés ne sont pas éligibles aux interventions financières liées au loup. Donc les cercles ne sont pas pertinents pour les bovins et les équidés.

Madame MONIER précise qu'il est important que tout éleveur puisse connaître la situation de son exploitation vis-à-vis du risque de prédation afin de pouvoir anticiper.

Monsieur le Préfet précise que si un éleveur veut connaître la situation de son exploitation vis-à-vis des cercles OPEDER donc à la sensibilité aux attaques de loup, il peut se référer au site internet.

Monsieur le Préfet conclut ce comité en se félicitant de la manière dont ce comité loup se passe, de façon concertée et respectueuse. Il note que les mesures de protection fonctionnent et il remercie l'OFB, la brigade loup, et les membres du réseau loup du département en précisant qu'il faut travailler ensemble pour élargir les moyens de comptage.

Monsieur le Préfet CELET est très satisfait de la manière dont les choses sont conduites aujourd'hui dans le Cantal. Il était venu en 2019 avec Monsieur le Préfet MAILHOS où la situation était plus compliquée.

Aujourd'hui la situation est maîtrisée, il y a une présence effective du loup mais les moyens de protection ont été mis en œuvre et l'ensemble des moyens est aujourd'hui à disposition.

Monsieur le Préfet CELET précise qu'il est aussi attentif à ce qui se passe dans l'arc alpin que sur le front de colonisation.

L'ordre du jour étant achevé, le Préfet lève la séance à 15h40.

Le Préfet

Serge CASTEL

